

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
paji@u-bourgogne.fr

ARRETE

Constitution du Comité électoral consultatif

- Vu le code de l'éducation notamment son article D. 719-3
- Vu les statuts de l'université de Bourgogne notamment l'article 40,
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 4 mars 2016 portant élection de Monsieur Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne

Le Comité électoral consultatif est constitué comme suit :

En qualité de membres de droit :

- Vice-président du conseil d'administration - Monsieur Louis de MESNARD
- Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante - Monsieur Valentin GOMES
- Représentant désigné par Madame la rectrice de l'académie de Dijon – Monsieur Julien MARLOT

En qualité de responsables administratifs des composantes :

- Monsieur Hatim LAGRIMI
- Monsieur Denys MARTRE

En qualité de représentant(e)s des listes élues au conseil d'administration :

- Monsieur Yves BALLAY
- Monsieur Sébastien CHEVALIER
- Monsieur David COUSSON
- Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD
- Monsieur Alexandre FOURNIER
- Monsieur David JACOTOT
- Madame Virginie KILANI
- Madame Eléonore LAURENS
- Madame Murielle TINELLI

Fait à Dijon, le 4 octobre 2017

Le Président de l'université de Bourgogne,

Alain BONNIN

